

"Contrat de la CE avec 46 pays en voie de développement" dans Luxemburger Wort (1er avril 1976)

Légende: Le 1er avril 1976, commentant l'entrée en vigueur, le jour même, de la première convention de Lomé, le quotidien Luxemburger Wort décrit les modalités des nouvelles relations économiques entre les neuf États membres de la Communauté économique européenne (CEE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 01.04.1976, n° 77; 129e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "EG-Vertrag mit 46 Entwicklungsländern", auteur:Hermann Bohle , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/contrat_de_la_ce_avec_46_pays_en_voie_de_developpement_dans_luxemburger_wort_1er_avril_1976-fr-053679bc-7f48-4864-a9d5-5961a794e2d3.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Politique économique de sécurité

Contrat de la CE avec 46 pays en voie de développement

de Hermann Bohle (Bruxelles)

Une convention européenne relative à la coopération économique et financière conclue avec 46 pays en voie de développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique est entrée en vigueur le 1^{er} avril. 253 millions d'européens ouvrent les frontières du marché commun aux exportations de ces pays dont la population atteint 270 millions d'habitants. Une aide financière de plus de 150 millions de LUF sera versée dans les cinq années à venir, dont 60 % sous forme de dons. Parmi les pays ACP, on recense les deux plus importants fournisseurs de cuivre de l'Europe occidentale. L'accord permet de garantir de manière plus efficace une majeure partie de l'approvisionnement communautaire en matières premières, dans les domaines tant industriel qu'alimentaire. À l'automne 1975, les États-Unis d'Amérique ont profité de cette convention européenne pour réformer leur politique de développement. La République populaire de Chine parle «d'une convention modèle pour les relations futures entre les pays industrialisés et le tiers-monde». Les 18 pays les plus pauvres au monde comptent parmi les États ACP signataires de la convention.

La pièce maîtresse de la convention des pays ACP est la protection des produits d'exportation de 24 des pays d'outre-mer participants. Ils dépendent, à hauteur d'un minimum de 7,5 % de leurs exportations, de la vente d'une seule matière première, ce qui signifie qu'en cas de fluctuations des prix sur le marché international ou de chutes de la production dues aux conditions climatiques, ces recettes vitales peuvent soudainement s'effondrer. Pour les plus pauvres parmi les 24 exportateurs de matières premières des pays ACP, la dépendance, de l'ordre de 2,5 % de la totalité des recettes d'exportation d'une matière première, suffit à déclencher le mécanisme communautaire de compensation pour les pertes de chiffres d'affaires de ce type: environ 4 millions de LUF, provenant du Fonds européen de développement, sont mis à la disposition du système STABEX.

C'est là, justement au début de l'opération ACP, que le bât blesse: les cours mondiaux des matières premières, et particulièrement ceux du bois, ont chuté brusquement. Le mécanisme STABEX a évité un effondrement des recettes. Les milieux européens récusent ces problèmes, mais les experts affirment que le Conseil européen des ministres ferait peut-être mieux de réserver avant terme les capitaux issus du Fonds de l'année prochaine.

Dans l'ensemble, les pays ACP ont fourni en 1974 des matières premières à la CE d'une valeur d'environ 75 milliards de LUF, dont 19 millions en bois. STABEX garantit les recettes de tous les États participants issues des exportations de 12 matières premières, dont celles destinées à la consommation comme le coton, les arachides, le cacao, le café, les bananes, mais aussi le minerai de fer, le cuir et le sisal.

En signe d'approbation, le siège de l'OTAN à Bruxelles a défini la politique européenne de réglementation des matières premières allant du développement et financement jusqu'à l'octroi de bourses comme un élément essentiel de la «politique économique de sécurité pour l'Europe occidentale». La convention ACP a établi l'exemption des droits de douane pour la quasi-totalité des marchandises originaires des 46 États: depuis le 1^{er} juillet 1975, la CE a mis en application ce principe en anticipant sur l'entrée en vigueur de la convention.

L'aide financière européenne s'oriente vers les programmes de développement des «46». Depuis la signature de la convention, les délégations de la CE étudient la structure économique de 35 pays ACP pour préparer la participation du fonds européen de développement.

La CE n'initiera ni ne payera de projets prestigieux tels que lignes aériennes ou fabrication de voitures de luxe. Ainsi, les gouvernements des pays ACP entendent utiliser 40 % de l'aide communautaire pour le développement rural, 27 % pour le secteur des télécommunications, 20 % pour le développement économique et social (transports, hôpitaux, etc.) et 10 % pour la formation (bourses, construction d'écoles, etc.).

Les anciennes colonies portugaises que sont l'Angola, le Mozambique, les îles du Cap-Vert et Sao Tome veulent se joindre au groupe des «46». Les partenaires ACP représenteront alors presque la moitié de la majorité des 105 pays du tiers-monde aux Nations Unies. Actuellement, la CE prépare des propositions afin que certains pays situés à l'intérieur du Sud de l'Afrique, inaccessibles suite à la guerre en Angola et à la crise en Rhodésie, puissent à nouveau transporter des matières premières vers les ports de chargement à destination de l'Europe. Il s'agit d'un bon tiers des livraisons de cuivre, originaires du Zaïre et de la Zambie, indispensables par exemple à l'industrie électrique de l'Europe occidentale.